

## Liste des pièces à fournir impérativement

(merci de fournir des photocopies uniquement, aucun original ne sera retourné)

- 1) la copie de votre carte d'identité ou de votre carte de séjour
- 2) l'objet de la demande en justice : fournir une copie de l'assignation ou une copie de la requête ou une copie de la convocation en justice ou préciser l'objet de la demande
- 3) votre avis d'imposition ou de non-imposition recu en 2018 pour les revenus de l'année 2017  
+ celui des autres personnes vivant habituellement au foyer (conjoint, concubin ou autre)  
☞ à défaut, ce document n'étant disponible qu'en fin d'année, fournir :
- 4) vos justificatifs de ressources des 6 derniers mois précédant votre demande  
+ celui des autres personnes vivant habituellement au foyer (conjoint, concubin ou autre)
  - fiches de paie, relevés d'indemnités journalières, indemnités chômage
  - retraite, rente, pension d'invalidité
  - attestation de moins de 3 mois des prestations fournies par la CAF : RSA, AAH, FNS, PAJE, API, AI, complément de libre choix d'activité
- 5) les justificatifs des pensions alimentaires perçues ou versées
- 6) l'attestation sur l'honneur ci-jointe datée et signée (à remplir au verso)
- 7) si vous avez choisi votre avocat : la lettre d'acceptation signée de l'avocat
- 8) si vous avez des enfants à charge :
  - indiquer leur résidence
  - fournir la copie du livret de famille
  - pour les enfants de plus de 16 ans : fournir un certificat de scolarité de moins de 3 mois
- 9) si vous êtes non-salarié, artisan, commerçant, agriculteur ou auto-entrepreneur : forfait ou dernier bilan comptable
- 10) si vous bénéficiez d'un contrat d'assurance protection juridique : faire compléter par votre assureur le formulaire "Déclaration d'assurance protection juridique"

⊗ TOUT DOSSIER INCOMPLET ENCOURT LA CADUCITE !